

*Les crédits*

Dans cette lettre, le ministre dit qu'il n'autorisera pas la poursuite des travaux. N'empêche que le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que les travaux vont se poursuivre. Je voudrais que le gouvernement me dise ce qu'il entend faire dans ce dossier.

**M. Lee Clark (Brandon—Souris):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à la première partie des commentaires du député et dire que, effectivement, je me suis intéressé à ce projet comme de nombreux électeurs de ma circonscription.

Le député a également raison lorsqu'il dit que certains des principaux opposants habitent la circonscription. J'ajouterais cependant, pour l'information de la Chambre, qu'il y a aussi de nombreux partisans du projet dans la circonscription de Brandon—Souris et je suis même sûr que mes électeurs souhaiteraient que je dise au député que la majorité des lettres et des appels que je reçois sont en faveur de ce projet.

Cela ne veut pas dire que les gouvernements prennent leurs décisions en fonction du nombre de lettres qu'ils reçoivent pour ou contre quelque chose, car la responsabilité des gouvernements est de faire preuve de leadership et non de déterminer simplement d'où vient le vent à un moment donné. Néanmoins, je suis sûr que c'est un aspect qui intéresse le député.

La lettre d'un de mes anciens collègues de l'université de Brandon, le professeur Delecky, que le député a citée, a été adressée au ministère des Transports. On y mentionne des informations qui viendraient, et des décisions qui seraient prises, après l'achèvement des travaux de la commission d'évaluation.

Je crois savoir que nous allons procéder à la nomination d'une nouvelle commission, puisque c'est ce que la loi exige. Nous désirons recevoir le fruit des travaux déjà effectués.

Comme je l'ai dit plus tôt, la commission en activité en 1990 est parvenue à la cinquième étape d'un processus qui devait en comporter sept. Elle a fait des quantités de recherches de base. Elle a rencontré le public à différentes occasions, ainsi que les parties intéressées. Il est très important qu'on rende publique en temps opportun l'information qu'elle a réunie dans ses recommandations au ministre de l'Environnement.

Je puis comprendre pourquoi la commission, je le répète, s'est sentie forcée de démissionner au début du mois. Je prévois, monsieur le Président, qu'une commission composée de gens très compétents sera invitée à poursuivre cette tâche avec un mandat approprié. Je m'attends à ce qu'elle puisse utiliser l'information qui a été réunie jusqu'ici et qu'elle passe à l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement comme nous l'avons fait au cours de 1990. Ce processus permettra de fournir de l'information au ministre qui prendra les mesures qui s'imposent.

• (1200)

**M. Bob Horner (Mississauga—Ouest):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses observations au sujet de cette situation délicate, et notamment de ses efforts pour expliquer les difficultés qui ont marqué le projet Rafferty—Alameda.

Le secrétaire parlementaire estime-t-il que le gouvernement du Canada a respecté ses obligations et ses engagements à l'égard du processus d'évaluation environnementale?

**M. Clark (Brandon—Souris):** Je peux sans doute répondre brièvement, monsieur le Président, en disant qu'à mon avis, nous les avons respectés jusqu'ici et que nous continuerons en ce sens. Comme vous pouvez vous en douter, nous traversons actuellement une période très difficile en raison de la démission de la commission, mais nous comptons nous acquitter des obligations qui nous ont été confiées.

Si vous me permettez d'ajouter, car je sais que ceci intéressera le député, que la tâche a été très difficile, entre autres, parce que les lignes directrices, qui ont maintenant force de loi, sont, je l'avoue très franchement, inadéquates et doivent être remplacées. D'où le projet de loi C-78.

J'espère donc, si vous me permettez une observation, monsieur le Président, que le député assistera demain au débat de deuxième lecture et souscrira résolument à ce projet de loi, car nous ne pouvons pas nous contenter des lignes directrices actuelles, puisqu'elles ne répondent pas à la mission qu'on attend d'elles. Cette situation a considérablement aggravé les difficultés du gouvernement fédéral.